ÉDITION DE SAMEDI.

MEXIQUE.

NOUVELLES RÉCENTES DE L'EXPÉDITION FRANÇAISE.

Arrivée de trois bâtiments français à la Havane.

Nous avons reçu ce matin nos journaux de la Havane apportés par le *Cardenas* qui est maintenant en quarantaine. Nous trouvons dans ces journaux de[illegible] récentes du Mexique reçues à Cub[illegible] successifs.

Nous avon[illegible] la frégate française la *Guer[illegible]* bord le vice amiral Renaud, était arrivée à la Havane le 20 juillet. La tranquillité régnait à Vera-Cruz, mais le vomito exerçait ses ravages parmi les étrangers. Il était arrivé dans cette ville un peu plus de mille hommes de renfort destinés à l'armée française : ces troupes venaient de la Martinique et étaient conséquemment acclimatées.

Une lettre de Vera-Cruz dit que le corps expéditionnaire français se trouvait dans la meilleure condition possible tant au moral qu'au physique. Le fait d'armes dont nous avons eu l'occasion de parler avait complètement démoralisé l'armée de l'Est commandée par le général Zaragoza. Les guérillas elles-mêmes s'étaient dispersées et le chemin de Vera-Cruz à Orizaba était complètement libre. Les convois circulaient sans la moindre difficulté et les escortes chargées de les protéger n'avaient pas rencontré un seul ennemi.

Le désaccord entre les généraux Doblado et Zaragoza est confirmé. Celui-ci se trouvait à vingt cinq lieues d'Orizaba. Quant au général Gonzalez Ortega il continuait à souffrir de sa blessure et était en très mauvais termes avec son chef immédiat, le général Zaragoza, et le ministre de la guerre.

Le corps expéditionnaire français avait des vivres en abondance et sous ce rapport se trouvait dans une position bien plus favorable que les habitants de la Vera Cruz. Il était arrivé de France tant de navires étrangers avec des subsistances pour l'armée que plusieurs d'entre eux n'avaient pu décharger leur cargaison à cause du manque de place dans le port et de magasins dans la ville.

Quant à la population de Vera Cruz, elle n'avait qu'une quantité suffisante de provisions, mais manquait presque totalement des articles de luxe dont les restes commandaient des prix exorbitants.

La *Guerrière*, quelques heures après être entrée à la Havane, a repris la mer pour New York.

Arrivée du steamer la *Sèvre*.

Le transport à vapeur français, la *Sèvre*, parti le 17 juillet de la Vera-Cruz où il était allé débarquer une cargaison de charbon, est entré ce matin dans le port. Ce vapeur partira bientôt pour France.

Les nouvelles de l'armée expéditionnaire française, apportées par la *Sèvre*, sont très satisfaisantes. Les correspondances d'Orizaba et de la Vera-Cruz confirment pleinement ce que nous avons annoncé à l'époque de l'arrivée de la *Guerrière*, à savoir, que les guérillas qui molestaient les convois ont complètement disparu et que l'armée de l'est, sous les ordres du général Zaragoza, ne donnait pas signe de vie.

L'état sanitaire d'Orizaba était très satisfaisant. Les troupes avaient des vivres en abondance, jusqu'à en donner aux autres. Quant à la disposition d'esprit des soldats, une lettre dit qu'elle était excellente et entretenue par beaucoup de gaité. La troupe comique qu'ils ont formée entre eux obtient des triomphes qu'envieraient des acteurs de profession.

Le Casino est fréquenté par les militaires et les paysans qui y passent des heures agréables.

Le vomito à la Vera Cruz sévit comme à l'ordinaire dans cette saison de l'année, mais l'état de santé de la garnison française s'est fort amélioré.

Arrivée du steamer Floride.

Le *Diario de la Marina* du 30 juillet contient encore d'autres nouvelles apportées par le steamer *Floride* de la Vera Cruz :

Par le vapeur français *Floride*, venant de la Vera Cruz, arrivé le 20 juillet à Santiago de Cuba, nous avons reçu très peu de nouvelles du Mexique. Pas un seul journal de date récente ne nous est parvenu.

Une lettre de Vera Cruz du 15 (jour du départ du vapeur) annonce que, par le courrier extraordinaire arrivé de la capitale dans la nuit du 14, on y avait appris que l'armée d'Orient n'avait pas quitté les positions qu'elle occupait depuis l'affaire de Cerro Borrego.

A Orizaba il n'y avait rien de nouveau et il n'y avait aucun symptôme indiquant que les Français dussent faire aucun mouvement avant l'arrivée des renforts. Cette inaction, dit-on, désespérait les Mexicains fidèles au général Almonte, et les habitants de Vera Cruz eux-mêmes s'en plaignaient, désireux qu'ils étaient de sortir au plus tôt de l'état de profonde paralysie dans lequel ils se trouvent; cependant ils avaient été ranimés par la nouvelle apportée par le *Floride*, que le gouvernement français faisait des préparatifs pour étendre les opérations sur une grande échelle et faire arriver ici des troupes de renforts.

A Vera Cruz, la chaleur était excessive et le vomito continuait à exercer ses ravages sur les étrangers. Cependant l'état sanitaire de la garnison française s'était amélioré.

Nouvelles du Yucatan.

Nous avons reçu par la voie de la Havane, des avis de Merida jusqu'au 11 juillet. Il n'y avait rien de nouveau dans la péninsule. Les indiens avaient mis un terme à leurs déprédations.

Une lettre de Campêche dit que la canonnière française la *Grenade*, après avoir fait quelques démonstrations contre cette dernière ville et avoir échangé quelques coups de canon avec les batteries de terre, s'est retirée à son mouillage.

Le gouvernement yucatèque a accordé à MM. Edwin Robinson & Cie le privilège exclusif de construire et d'exploiter un chemin de fer entre Merida et un point de la côte nommé El Progreso.

Rapprochement stratégique. 1805---1862.

Tous les journaux de Richmond, sans exception, dit la *Tribune* de New York, s'accordent sur ce point qu'ils sont dans l'impossibilité de rendre au général Lee ample justice. L'*Enquirer* fait une comparaison élaborée entre les batailles de Chickahominy et Austerlitz et démontre que le général Lee a réussi dans une manœuvre où les empereurs de Russie et d'Autriche ont échoué. La démonstration est faite en ces termes :

L'attaque hardie et brillante de Soult sur le centre des alliés et l'occupation des hauteurs de Pratzen, divisant, pour ainsi dire, l'armée alliée, décidèrent du sort de la bataille. Quel aurait été le résultat de la dernière affaire, si McClellan avait dirigé une attaque vigoureuse contre Magruder et Huger de ce côté-ci du Chickahominy ? C'est ce qu'on ne peut dire. En nous portant de Mechanicsville à Gaines' Mill, nous pouvions craindre que la position de Magruder sur la route de Nine-Mile fût une seconde colline de Pratzen, laquelle, attaquée par McClellan pendant que notre aile gauche était trop loin pour intervenir, aurait changé la face des choses comme le fit l'attaque impétueuse de Soult à la bataille d'Austerlitz.

Le général Lee était préparé contre un tel désastre, car avec ses fossés et ses retranchements qui avaient servi de thème à ses détracteurs, il avait tellement fortifié sa ligne de ce côté du Chickahominy qu'elle aurait pu être défendue par les corps seuls de Magruder et d'Huger contre toute l'armée de McClellan.

Mais l'immobilité de McClellan devant le plan de Lee prouve son incapacité comme général, et la pauvreté de son génie. Elle met aussi en lumière la supériorité du général confédéré sur le général fédéral. Notre armée le sait et l'armée de l'Union le comprend. Cette armée ne s'approchera jamais plus d'une position défendue par Lee sans éprouver de la méfiance pour l'habileté de son chef. Le souvenir de Mechanicsville et de Gaine's Mill l'inquiétera toujours toutes les fois qu'elle entendra prononcer le nom de Lee, de même qu'elle est toujours disposée "à changer sa base" quand elle entend prononcer celui de Jackson.

Jamais le génie militaire n'a brillé d'un plus grand lustre que dans ce dernier triomphe—position choisie avec le plus grand soin et la plus grande circonspection, — appuyée sur des défenses étendues et formidables — gardée par une puissante armée — tournée, attaquée et emportée, ce qui a forcé l'ennemi à en sortir et a causé la destruction d'une vaste quantité d'approvisionnements, la perte de 65 pièces d'artillerie, l'abandon des morts et des blessés, une retraite de 30 milles faite par une armée harassée devant une armée victorieuse qui poursuivait, tels sont les résultats du plan de bataille du général Lee.

L'ennemi semble tirer une grande consolation du fait que le revers n'a pas été aussi désastreux qu'il aurait pu l'être. Nous admettons une proposition aussi simple, mais l'ennemi doit comprendre que la raison n'en est pas dans la défectuosité du plan, mais dans la mauvaise exécution de la partie du plan confiée aux généraux subalternes après que la retraite eut commencé. Le général Lee avait visé à la prise de la plus grande partie de l'armée de McClellan et il aurait réussi dans le cas où les ordres eussent été observés et obéis, et les dispositions de ses divisions faites comme il avait prescrit. Mais bien que le lièvre n'ait pas été capturé nous doutons qu'il se soit échappé plus de soldats fédéraux de Chickahominy qu'il ne s'échappa de soldats impériaux à Austerlitz, et nous savons que les preuves de la victoire de Lee ont été aussi nombreuses et aussi convaincantes que celles de la victoire de Napoléon.

Situation à Memphis.

Cette situation est ainsi exposée par le *Bulletin* du 30 : c'est aujourd'hui le jour *régulier* de la semaine *où les journaux n'arrivent pas*. Nous ne recevons pas non plus de dépêches télégraphiques. Les Confédérés sont partout autour de nous. A Brownsville, vendredi dernier, ils ont fait prisonniers nombre d'acheteurs de coton, brulé 300 balles et volé $15,000 en or. On disait qu'on se battait dimanche à Bolivar, (Tennessee). On a arrêté divers individus portant du sel ou d'autres articles de contrebande au-delà des lignes. Ils sont en prison. Quelques personnes craignent que l'*Arkansas* puisse remonter le fleuve et qu'il détruise Memphis. Nous ne partageons pas ces craintes. L'*Arkansas* aurait à traverser toute la flotte de Davis pour rencontrer une autre flotte devant cette ville. Suivant nous, c'est la flotte du commodore Davis qui viendra à Memphis plutôt que l'*Arkansas*.

MARCHÉ DU SUCRE ET DE LA FARINE.—L'élévation extraordinaire du fret opère grandement contre les vendeurs de sucre; le taux est à $16 et $18 par boucaut sur batiments à voiles et $18 à $20 sur bateaux à vapeur. On attend néanmoins soixante navires dans le cours de ce mois. S'ils arrivent le taux du fret s'améliorera nécessairement pour moins.

Il y a eu une forte baisse dans le prix de la farine. Il est bon de faire remarquer que les prix d'encan ne sont pas exactement les prix courants du marché. Bien qu'il y ait eu des ventes de farine opérées à $10 et quelques lots vendus à $12, il est douteux que plus de la moitié dût passer à l'inspection. On a rapporté que des ventes ont été faites à $9 ; mais il est bon de dire que ces ventes ne portaient aucune garantie. Ce qui serait certainement très beau si le fret ne dépassait pas $1 50 par baril. Nous ne supposons pas, en tous cas, qu'il soit au dessus de $2 et les soixante navires attendus ont dû certainement le faire tomber à $1 ; par conséquent la farine pourrait être vendue à $8 et constituer encore un très joli bénéfice pour l'expéditeur. Nous prévenons les familles qui voudraient acheter de la farine, comme provision, que celle qui nous vient par la voie du Nord est fortement éprouvée dans la traversée par la chaleur du golfe et qu'ainsi elle est fort sujette à s'aigrir.

POUR LIVERPOOL ET LE HAVRE.
Le beau navire anglais SOUTH, capitaine Wilson, partira positivement le 12 août, sans délai pour Liverpool d'où les passagers à destination de France pouvent se rendre aisément au Havre. Les passagers sont prévenus de se rendre à bord le 12. Il reste encore quelques places de 2de et 3me classe.
S'adresser au bureau d'émigration, chez M. A. Calvé, No 158 rue de la Levée, 3me district. 8 aout—9, 11, 12.

LE STEAMER NORTH STAR.
Jour de départ, DIMANCHE, 10 du courant, à 9 heures du matin, pour New-York.
Le NORTH STAR, steamer de la malle des Etats-Unis, du port de 2600 tonneaux, capitaine A. J. Jones, a de magnifiques emménagements et a été disposé expressément pour les passagers. Pour frêt ou passage, s'adresser à T. C. PAYAN, Rue du Canal, No 72, ou à bord du steamer.

POUR NEW-YORK.
Le steamer ROANOKE, capitaine Couch, partira pour New York, dimanche, 10 août, à 9 heures du matin. Pour passage ou fret de marchandises légères s'adresser à WARNEKEN & Co, rue de l'Union No 41
6 aout

POUR LA COTE.
Le bateau à vapeur TIME AND TIDE, capitaine Taylor, pour la Côte, au-dessus ou au-dessous de la ville, d'après les ordres pour le succès. 3 aout

POUR BATON ROUGE.
Départs les dimanches et mercredis à 9 h. A. M.
LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine B. Paris, ayant été rendu à ses propriétaires par le gouvernement des Etats Unis, fera des voyages régulièrement à Baton Rouge et aux ports intermédiaires, deux fois par semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à D. DE GOICOURIA & Co, 48 rue Carondelet.
31 juil—

POUR BARCELONE (ESPAGNE.)
Le beau trois mâts français AUGUSTE & VICTOR, capitaine Ménard, attendu très prochainement de la Havane, fera voile de la Nouvelle Orléans, pour Barcelone [espagne], dans la première quinzaine d'août.
Pour passage seulement [ayant un plein chargement engagé], s'adresser à GAUTIER & LAMOTTE, Rue Carondelet, No 34.
17juil

PARA BARCELONA.
La hermosa fragata francesa AUGUSTE & VICTOR, capitan Menard, que debe llegar de un momento á otro de la Habana, saldrá de este puerto para dicho Barcelona, hacia la 1o de Agosto.
Los que quieran asegurar pasage solamente probran verificarlo dirigiendose á los Sres. GAUTIER & LAMOTTE, Calle Carondelet No 34.
17juil

Quartier Général du Département du Golfe.
Nile-Orléans, Lse, 9 août 1862.
ORDRE GÉNÉRAL No 57.
Soldats de l'Armée du Golfe :

Vos succès ont été jusqu'à présent en général peu sanglants.

Vous avez pris et maintenu les positions les plus importantes au point de vue stratégique et commercial avec l'aide de la brave marine, et par la sagesse de vos combinaisons et le pouvoir moral de vos armes; ce n'est que dans les derniers jours que vous avez eu le baptême du sang.

Le conquérant espagnol du Mexique a gagné un renom impérissable en débarquant dans ce pays et en brûlant ses transports pour détruire tout espoir de retraite. Vous plus sages et plus favorisés, avec égale prévoyance contre la retraite, vous renvoyez les vôtres chez vous.

Organisés pour opérer sur la côte de la mer, vous avancez vos avant postes jusqu'à Baton-Rouge, la capitale de l'Etat de la Louisiane, à plus de 250 milles dans l'intérieur.

Attaqués là par une division de nos ennemis rebelles sous le commandement d'un major-général renégat du loyal Kentucky, que quelques uns de nous eussent honoré avant son apostasie, division doublement supérieure en nombre, vous avez repoussé et compagne ces myrmidons qui ont profité de votre état de maladie, provenant des marais de Vicksburg pour faire cette lâche attaque.

La brigade de Baton Rouge a mis en déroute l'ennemi.

Il a perdu trois généraux de brigade, tués, blessés et prisonniers, plusieurs colonels et officiers supérieurs. Il a plus de mille tués et blessés.

Vous avez capturé trois pièces d'artillerie, six caissons, deux drapeaux, et un grand nombre de prisonniers.

Vous avez enterré ses morts sur le champ de bataille et vous prenez soin de ses blessés. Vous l'avez convaincu que vous n'êtes jamais assez malades pour ne pas combattre votre ennemi s'il désire le combat.

Vous lui avez montré que s'il ne peut prendre un avant-poste après des semaines de préparatifs, quel serait son destin avec le principal corps d'armée. Si votre général disait qu'il est fier de vous, ce ne serait que faire son propre éloge; mais il dira qu'il est fier d'être l'un de vous.

Dans cette bataille le Nord-Est et le Nord-Ouest ont mêlé leur sang sur le champ de bataille, comme ils avaient depuis longtemps uni leurs cœurs pour le maintien de l'Union.

Le Michigan s'est tenu à côté du Maine, le Massachusetts a soutenu l'Indiana, le Wisconsin a aidé le Vermont, tandis que le Connecticut, représenté par les fils de trois, toujours vert, a combattu comme nos pères ont fait à Boyne Waters.

Tandis que nous honorons tous la perte de beaucoup de braves camarades, nous qui étions absents nous envions le privilège qu'ils ont eu de mourir sur le champ de bataille pour notre pays, sous les plis étoilés de notre glorieux drapeaux.

Les couleurs et les guidons des divers corps engagés dans la lutte auront cette inscription—Bâton-Rouge.

Pour compléter la victoire, le steamer blindé Arkansas, le dernier espoir naval de la rébellion, a à peine attendu la brave attaque de l'Essex, mais a suivi l'exemple de ses sœurs le Merrimac, le Manassas, le Mississippi et le Louisiane, par sa propre destruction.

Par ordre du major-général BUTLER.
R. S. Davis, capitaine et A. A. A. G.

CHAMPAGNE.—50 paniers et caisses, bouteilles demi bouteilles, à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 17 rue St Louis.
21 juil—

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

VI.

LA SIRÈNE.

Arrivé devant la porte de l'appartement qu'occupait au Louvre, en sa qualité de chambellan du roi, M. le maréchal de Saint André, l'amiral frappa ; mais la porte, lentement poussée, céda sous son doigt et s'ouvrit sur l'antichambre.

Dans l'antichambre se tenait un valet assez effaré.

— Mon ami, dit l'amiral au valet, M. le maréchal est-il visible, malgré l'heure ?

— Certainement M. le maréchal le serait toujours pour Son excellence, répondit le valet, mais un événement inattendu vient de le forcer de passer chez le roi.

— Un événement inattendu ! dit Condé.

— C'est un événement inattendu qui, nous aussi, nous amène chez lui, dit M. de Coligny et il probable que c'est le même. N'est-il pas question d'une pierre qui aurait brisé une de ses fenêtres ?

— Oui, monseigneur, et qui est tombée aux pieds de M. le maréchal au moment où celui-ci passait de son cabinet de travail dans sa chambre à coucher.

— Vous voyez que je connais l'événement, mon ami, et comme, peut être, je pourrais mettre M. le maréchal sur les traces du coupable, j'aurais désiré conférer avec lui sur ce sujet.

— Si M. l'amiral veut l'attendre, répondit le valet de chambre, et, en l'attendant, passer chez mademoiselle de Saint-André, M. le maréchal ne tardera pas à rentrer.

— Mais mademoiselle n'est peut être pas réveillée en ce moment ? demanda le prince de Condé, et pour rien au monde nous ne voudrions être indiscrets.

—Oh ! monseigneur, dit le valet de chambre qui avait reconnu le prince, Votre Altesse peut être rassurée. Je viens de voir une des femmes de mademoiselle, et elle a dit qu'elle ne se mettrait point au lit que son père ne fût rentré et qu'elle ne sût ce que signifiait cette lettre.

—Quelle lettre ? demanda l'amiral.

Le prince le toucha du coude.

—C'est bien simple, dit-il : la lettre qui, probablement, était attachée à la pierre.

Puis, tout bas à l'amiral :

—C'est une sorte de façon de correspondre que j'ai plus d'une fois employée avec succès, mon cousin.

—Eh bien, dit l'amiral, nous acceptons votre offre, mon ami ; demandez à mademoiselle de Saint André si elle peut nous recevoir, monseigneur le prince de Condé et moi.

Le laquais sortit, et, au bout de quelques secondes, rentra, annonçant aux deux seigneurs que mademoiselle de Saint-André les attendait.

Alors, précédés du valet, ils s'engagèrent dans le corridor qui conduisait à l'appartement de mademoiselle de Saint-André.

—Convenez, mon cher prince, dit à demi-voix l'amiral, que vous me faites faire un singulier métier.

—Mon cher cousin, dit Condé, vous connaissez le proverbe : "Il n'y a pas de sot métier, surtout parmi ceux que l'on fait par dévouement.

Le valet annonça Son Altesse monseigneur le prince de Condé et Son Excellence l'amiral Coligny.

Puis on entendit mademoiselle de Saint-André, qui, de sa voix la plus gracieuse, disait :

—Qu'ils entrent !

Le valet s'effaça, et les deux jeunes seigneurs entrèrent dans l'appartement où se tenait mademoiselle de Saint André, et au milieu duquel étincelait ce flambeau à cinq branches, dont le prince, depuis trois mois, apercevait la lumière à travers les vitres et les rideaux de la jeune fille.

C'était un petit boudoir tendu de satin bleu clair, dans lequel mademoiselle de Saint-André, rose, blanche et blonde, semblait une naïade dans une grotte d'azur.

—Eh ! mon Dieu ! mademoiselle demanda le prince de Condé, comme s'il était trop ému de crainte pour s'arrêter aux compliments ordinaires, que vient-il donc d'arriver à vous ou à M. le maréchal ?

—Ah ! dit mademoiselle de Saint André, vous savez déjà l'événement, monsieur ?

Oui, mademoiselle, reprit le prince, nous sortions du Louvre, M. l'amiral et moi ; nous étions justement sous vos fenêtres, lorsqu'une pierre est passée en sifflant au-dessus de nos têtes ; en même temps, nous avons entendu un grand bruit de vitres brisées qui nous a effrayés tous deux ; si bien que nous sommes rentrés immédiatement au Louvre et que nous avons pris la liberté de venir nous informer près de vos laquais s'il n'était rien arrivé à M. le maréchal. Le brave homme à qui nous nous sommes adressés nous a dit fort imprudemment que nous pouvions nous informer près de vous même ; que, malgré l'heure avancée de la nuit, peut être voudriez vous, bien en faveur du motif qui nous amenait, nous ouvrir votre porte. M. l'amiral hésitait. L'intérêt que je porte à M. le maréchal et aux autres personnes de sa famille m'a fait insister, et, ma foi, mademoiselle, indiscrets ou non, nous voilà.

—Vous êtes, en vérité, trop bon, mon prince, croyant qu'il y avait que nous de menacée, de vous inquiéter ainsi à cause de nous. Mais ce danger, s'il existe, s'adresse à des têtes plus hautes que les nôtres.

—Que voulez-vous dire, mademoiselle ? demanda vivement l'amiral.

—Cette pierre qui a brisé les vitres était enveloppée d'une lettre presque menaçante adressée au roi. Mon père a ramassé la missive et l'a portée à son adresse.

—Mais, demanda le prince de Condé, par une inspiration subite, a-t-on prévenu le capitaine des gardes ?

—Je l'ignore, monseigneur, répondit mademoiselle de Saint-André; mais, en tout cas, si ce n'est pas fait, on devrait bien le faire.

—Sans doute, il n'y a pas une minute à perdre, continua le prince.

Et, se tournant vers Coligny :

—N'est-ce point votre frère Dandelot qui commande cette semaine au Louvre? demanda Condé.

—Lui-même, mon cher prince, répondit l'amiral saisissant au vol la pensée de Condé ; et, à tout hasard, je vais lui dire moi même de redoubler de surveillance, de changer le mot de passe, enfin de se tenir sur ses gardes.

—Allez, monsieur l'amiral, s'écria le prince, tout joyeux d'être si bien compris ; et Dieu veuille que vous arriviez à temps !

L'amiral sourit et se retira, laissant le prince de Condé seul avec mademoiselle de Saint-André.

La jeune fille regarda d'un œil railleur s'éloigner le grave amiral.

Puis, se retournant vers le prince :

—Et qu'on prétende maintenant, dit-il, que Votre Altesse n'est point attachée au roi comme à son propre frère !

—Mais qui a jamais douté de cet attachement, mademoiselle ? demanda le prince.

—La cour entière, monseigneur, et moi particulièrement.

—Que la cour en doute, rien de plus simple, la cour appartient à M. de Guise, tandis que vous, mademoiselle....

—Moi, je ne lui appartiens pas encore ; mais je vais lui appartenir : c'est la différence du présent au futur, monseigneur, rien de plus.

—Ainsi, ce mariage incroyable tient toujours?

—Plus que jamais, monseigneur.

—Je ne sais pourquoi, dit le prince, mais j'ai, moi, dans la tête, je devrais dire dans le cœur, la secrète pensée qu'il ne se fera jamais.

—En vérité, j'aurais peur, mon prince, si vous n'étiez si mauvais prophète.

—Bon Dieu ! qui donc a ainsi perdu de réputation près de vous ma science astrologique ?

—Vous même, prince.

—Et comment cela ?

—En me prédisant que je vous aimerais.

—Ai-je prédit cela, vraiment ?

—Oh ! je vois que vous avez oublié le jour de la pêche miraculeuse.

—Pour l'oublier, mademoiselle, il faudrait que j'eusse rompu les mailles du filet où vous m'avez pris ce jour-là.

—Oh ! prince, vous pouvez bien dire le filet où vous vous êtes pris vous même. Je n'ai jamais, Dieu merci ! tendu aucun filet à votre intention.

—Non ; mais vous m'avez attiré à vous comme ces sirènes dont parle Horace.

—Oh ! dit mademoiselle de Saint André, familière avec le latin comme toutes les femmes de cette époque, presque aussi pédantes que galantes, *desinit in piscem*, dit Horace. Regardez-moi, est-ce que je finis en poisson ?

—Non, et vous n'en êtes que plus dangereuse, puisque vous avez la voix et les yeux des enchanteresses antiques. Vous m'avez sans le savoir, innocemment peut-être, attiré à vous ; mais j'y suis maintenant, et, je vous le jure, indissolublement enchainé.

—Si j'ajoutais la moindre foi à vos paroles, je vous plaindrais sincèrement, prince ; car aimer sans retour me paraît la plus cruelle douleur que puisse éprouver un cœur sensible.

—Plaignez-moi donc de toute votre âme, mademoiselle ; car jamais homme aimant davantage n'a été moins aimé que je ne le suis.

—Vous me rendrez au moins cette justice, prince, répondit en souriant mademoiselle de Saint-André, que je vous ai prévenu à temps.

—Je vous demande pardon, mademoiselle ; il était déjà trop tard.

—Et de quelle ère datez-vous la naissance de votre amour? de l'ère chrétienne ou de l'ère mahométane?

—De la fête du landi, mademoiselle, de ce jour malheureux ou bienheureux, où, tout encapuchonnée dans votre mante, vous m'êtes apparue les cheveux dénoués par l'orage et serpentant en tornades blondes autour de votre cou de cygne.

—Mais vous m'avez à peine parlé, ce jour-là, prince.

—Probablement vous regardais-je trop, et la vue a tué la parole. On ne parle pas non plus aux étoiles : on les regarde, on rêve et l'on espère.

—Mais savez-vous, prince, que voilà une comparaison dont serait jaloux M. Ronsard ?

—Elle vous étonne?

—Oui ; je ne vous savais pas l'esprit si fort tourné à la poésie.

—Les poètes, mademoiselle, sont les échos de la nature ; la nature chante, et le poète répète ses chansons.

—De mieux en mieux, prince, et je vois qu'on vous a calomnié en disant que vous n'avez que de l'esprit ; vous avez, de plus, il me semble, une splendide imagination.

—J'ai dans le cœur votre image, et cette image radieuse illumine jusqu'à mes moindres paroles : n'attribuez donc qu'à vous seule le mérite dont vous me gratifiez.

—Eh bien, prince, croyez-moi, fermez les yeux, ne regardez point mon image ; c'est ce que je puis vous souhaiter de plus heureux.

Mademoiselle de Saint-André, aussi radieuse de la victoire que M. de Condé était humilié de la défaite, fit alors de son côté un pas vers lui, et, lui tendant la main :

—Tenez, prince, dit-elle, voici comment je traite mes vaincus.

Le prince saisit la main blanche, mais froide, de la jeune fille, et y appuya ardemment ses lèvres.

Dans ce mouvement mal calculé, une larme qui tremblait au coin de la paupière du prince et que la fièvre de l'orgueil avait inutilement tenté de dessécher, tomba sur cette main de marbre, où elle trembla et brilla comme un diamant.

Mademoiselle de Saint-André la sentit et la vit à la fois.

—Ah! sur ma foi ! je crois que vous pleurez véritablement, prince ! s'écria-t-elle en éclatant de rire.

—C'est une goutte de pluie après un orage, répondit le prince en soupirant ; qu'y a-t-il d'étonnant à cela ?

Mademoiselle de Saint-André fixa un regard de flamme sur le prince, sembla hésiter un instant entre la coquetterie et la pitié ; enfin, sans qu'on pût dire lequel des deux sentiments l'emportait, sous l'influence de mélange de ces deux sentiments peut être, elle tira de sa poche un fin mouchoir de batiste sans armes, sans initiales, mais tout parfumé de l'odeur qu'elle avait l'habitude de porter, et, le jetant au prince :

—Tenez, monseigneur, dit elle, si vous êtiez sujet par hasard à cette maladie de pleurer, voici un mouchoir pour sécher vos larmes.

Puis, avec un regard qui donnait bien certainement raison à la coquetterie :

—Gardez le en mémoire d'une ingrate, dit-elle.

Et, légère comme une fée, elle disparut.

Le prince, moitié fou d'amour, reçut le mouchoir dans sa main ; et, comme s'il craignait qu'on ne lui reprit ce précieux cadeau, il s'élança par les escaliers, ne se souvenant plus que la vie du roi était menacée, oubliant que son cousin l'amiral devait venir le prendre chez mademoiselle Saint-André, et ne songeant qu'à une chose, c'est-à-dire à baiser amoureusement ce précieux mouchoir.

(A continuer.)

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1862.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues du 1er mars 1861 au 28 février 1862		$237,780 86
Montant des risques non expirés le 1er mars 1861		96,477 00
		$634,257 86
SAVOIR		
Primes sur les risques d'incendie		$391 196 86
Primes sur les risques des mers		104,322 25
Primes sur les risques des rivières		38,730 64
		$634,257 86
Primes à déduire sur les risques non expirés	$83,907 00	
Primes remboursées	11,370 41	
		95,277 41
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1862		$338,980 45
Pertes payées dans la même période, savoir		
Sur les risques d'incendie	$61,682 44	
Sur les risques des mers	139,385 33	
Sur les risques des rivières	18,138 60	
	$300,605 37	
Réassurances, dépenses, intérêt ou moins, escompte, etc.	9,286 42	
		$210,0[illegible]
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1862		$114,355 00
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté		$142,825 00
Actions de Banque, coût		62,780 00
Bons de la ville et autres bons		89 630 00
Prêts garantis par des actions et des bons		113,825 00
Effets à courte échéance, pour primes		150,994 00
Primes en voie de perception		65,917 00
Scrip d'assurance, etc.		80,[illegible] 11
En caisse		161,082 25
Total de l'actif		$771,950 35

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans— Ville de la Nile-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 24 mars 1862, par-devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et J. P. Roux, secrétaire pro tem. de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, à la Nile-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS, président,
J. P. ROUX, secrétaire pro tem.
Assermenté et signé devant moi, ce 24 mars 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de scrip de vingt-cinq pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1862.

CHARLES BRIGGS, président,
A. CARRIERE, vice-président,
H. F. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS :—
A. Carrière, John Thornhill,
E. Brugier, John Fox,
Mason Pilcher, C. Fassy,
G. A. Fosdick, W. A. Violett,
Richard Nixon, A. Costa,
Thomas Byrne, A. R. Montgomery,
E. Nugent, N. M. Benachi,
J. H. Pomroy, M. A. Waracheo,
J. L. Macaulay, Wm. Frehn,
J. S. Wallis, J. Cramer,
A. Lecourt, Wm. Lennen,
G. Lafitte, Léon Querouze,
Wm. Urquhart, A. F. Nesbitt,
Henry Rodewald, A. J. Ruggly,
W. C. Watts, G. W. Dunbar,
J. Avet, Albert Cammack,
P. G. Oglesby.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862		
Primes de risques sur incendie	$60,297 60	
" " des mers	6,492 54	
" " des rivières	6,031 59	$72,721 67
Primes remboursées		72,721 67 / 1,912 48
		$70,810 19
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie	$3,341 71	
Sur les risq. des mers	12,045 41	
Sur les risq. des rivières	1,382 43	16,919 85
15 pour cent remboursé aux personnes assurées	11,261 96	
Réassurances	6,469 10	
Dépens. intér. en moins	16 068 99	34,260 46—51,180 33
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets d'actions		$92,800 00
Effets garantis par première hypothèque sur des propriétés foncières		39,777 00
Effets garantis		10,260 17
Effets pour primes		70,867 97
Actions de banque et autres		10,487 50
Dûs pour primes en voie de perception		15,628 52
En caisse		22,119 97
		259,685 16

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 21 mai 1862, par-devant moi, soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 21 mai 1862,
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

—DIRECTEURS—
S. Piseron, T. N. Blake,
F. Malochée, F. Moreno,
C. H. Kernion, A. Lafaurie,
P. Guerouzé, W. A. Gordon,
H. Peychaud.

RHUM ET ALCOOL.
RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC, 17 et 19, rue Toulouse
11 fev—

Marchandises reçues par le steamer Marion.
EN débarquement et à vendre par le soussigné
600 barils farine extra.
100 " mess pork.
100 " prime pork.
75 boîtes fromage anglais dairy.
200 kegs graisse.
25 tierces jambons fumés en sacs.
FRÉDÉRIC AVET, 59 et 61 Old Levee
18juil

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 30 septembre 1861		$191,286 71
Savoir—		
Sur les risques d'incendie	$136,085 00	
Sur les risques des mers	26 895 55	
Sur les risques des rivières	28,353 27	$191,286 71
En moins—		
Primes non expirées	$27,000 75	
Primes remboursées	4,107 50	— 27,107 37
Primes au 30 septembre 1861		$164,178 31
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$64,289 11	
Sur les risques des mers	11,081 00	
Sur les risques des rivières	12,224 70	
	$88,972 70	
Réassurances	11,183 14	
Intérêts pour cent remboursé	2,497 50	
Dépenses, taxes, loyer, &c.		
Intérêt en moins, &c.	31,847 30	—115,200 54
		$47,708 [illegible]
Montant en moins réservé pour réclamations non réglées et intérêt dû aux souscripteurs primitifs		12,4[illegible]
Bénéfice net le 30 septembre 1861		$35,270 [illegible]
Primes expirées		$164,178 31
Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent		22,716 79
Montant participant au profit		$141,461 51
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets pour primes		10,217 [illegible]
Dû pour primes en voie de perception		[illegible]
Prêts sur garantie d'actions et de bons		25,[illegible] 00
Scrip d'assurance		1,250 00
Bons des Etats Confédérés		5,250 00
En caisse		10,062 64
Billets pour souscription		280,7[illegible] 50
Total de l'actif		$[illegible],146 [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NILE-ORLÉANS

Qu'on se souvienne que le 11 octobre 1861, par-devant moi, le soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés E. Ganucheau, président, et A. Picolet, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
A. PICOLET, secrétaire.
Assermenté et souscrit par-devant moi, ce 11 octobre 1861.
ARTHUR SAUCIER.
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 9 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de VINGT-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes pour les treize mois expirés le 30 septembre 1861, et il sera émis pour ce dividende des certificats à partir du 15 décembre prochain. Egalement, conformément à la charte, un intérêt de huit pour cent l'an, lequel sera payé en argent à partir du 25 courant, aux souscripteurs primitifs, sur primes payées et créditées sur leurs billets.

E. GANUCHEAU, président,
AMADEO LANDRY, vice-président.
A. PICOLET, secrétaire.

—DIRECTEURS—
Amadeo Landry, Octave Voorhies, W. G. Betterton
W. A. Gordon, Théodore Lanaux, Frank Shaw
Alfred Dolhonde, G. A. Bell, W. Cooper
John Gundy, E. Bordelain, F. Hickman
J. Lepêne, D. F. Logan, P. Roachford
E. H. Harris, C. Cavarac, Chas. J. Leeds
J. N. Robert, J. M. Wagner, J. G. McLeara
A. D. Grieff, L. Bondousquié, Valen. Hoffmann
Théodore Frois, Chs. Roman, Martin Puig
J. B. Marisson, J. Zeily, Wm Grant
J. A. Beaudion, J. J. Herr, W. G. Conners
18 oct—1m 4j

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Dixième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1861		$344,806 [illegible]
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1860		98,920 04
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir :		$443,726 [illegible]
Primes sur les risques d'incendie	$220,976 54	
Primes sur les risques des rivières	174,240 65	
Primes sur les risques des mers	38,5[illegible]	$433,725 4[illegible]
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1861	$35,828 00	
Primes remboursées	264 47	$66,912 47
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1861		$376,813
Pertes dans la même période, savoir		
Sur les risques d'incendie	$66,861 71	
Sur les risques des mers	[illegible],722 3[illegible]	
Sur les risques des rivières	80,265 20	
	$171,812 60	
Réassurances, dépenses, intérêt sur le scrip émis, etc., intérêt en moins, escompte, etc.	$18,555 43	$153,263 4[illegible]
Bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1861		$223,549 57
L'actif de la Banque est comme suit :		
Placé en actions de Banque en bons de la ville, des Etats Confédérés et en bons hypothécaires		$734,947 [illegible]
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons de la ville		232 9[illegible]
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)		42,603 9[illegible]
Effets à courte échéance, pour primes		169,726 [illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		10,546 [illegible]
En caisse		218,192 [illegible]
Total de l'actif		$1,3[illegible] 77

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1862, par devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Alexander Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nile Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président,
JAMES H. WHEELER, secrétaire.
Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 13 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de CINQUANTE POUR CENT (50 pour cent) sur les primes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1857, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du 10 février prochain. Les certificats devront être produits, au moment du paiement, pour être cancellés, et les intérêts des dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1861.

La Compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants de primes. Bureau, No 78, rue du Camp

ALEXANDER BROTHER, Président,
JOHN B. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER Secrétaire.

—DIRECTEURS—
John B. Shaw, L. Levy, W. L. Lanier
Jno A. Stevenson, A. M. May, Philip A. Shaw
Edward Nalle, B. B. Moore, J. Villarubia Jr.
Elisha Peale, John Hall, Alex. T. Dyas
F. Harrison, Rufus Ilsey, Wm. H. Avery
Joseph Hoey, Th. Greenfield, J. E. Isenhour
L. C. Jury, Edward Hobart, Jno M. Rodenburg
Geo O. Sweet, Lafayette Folger, A. Q. Kennett
Alfred Moulton, John Kemp, E. R. Converse
W. C. Thompkins, John C. Goodrich, J. G. Brown
L. D. C. Wood, Perry Nugent, Geo. W. Ward
Nile-Orléans, 13 janvier 1862. 18 jan

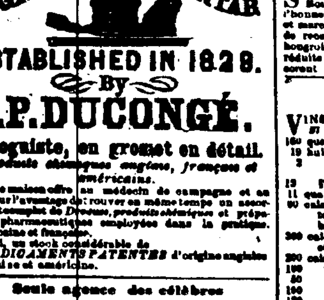

ESTABLISHED IN 1828.
By
E. P. DUCONGÉ.
Droguiste, en gros et en détail.
Produits chimiques anglais, français et américains.
Cette maison offre au médecin de campagne et au planteur l'avantage de trouver en même temps un assortiment complet de *Drogues, produits chimiques* et préparations pharmaceutiques employées dans la pratique américaine et française.
Aussi, un stock considérable de *MÉDICAMENTS PATENTÉS* d'origine anglaise française et américaine.

Seule agence des célèbres
STACKER IRON-WORKS,
TENNESSEE.
A Partir du 1er janvier 1862, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières-bouro, grilles et gueules de fourneaux sera comme suit, viz :
24 @ 26 pouces, $1 25 par pouce; 42 @ 66 pouces $1 50 par pouce; 72 @ 84 pouces $1 75 par pouce.
Grilles à 5 cents la livre; gueules de fourneaux $35, $40, et $45, selon la grandeur et le modèle.
Prix comptant. E. F. LA VILLEBEUVRE,
Marchand-commissionnaire,
7 jan—1 an No 12, rue Union

RAFFINERIE A LA VAPEUR,
DU CRESCENT CITY.
SUCRE EN PAINS,
SUCRE CONCASSÉ,
PULVÉRISÉ,
GRANULÉ ET CLARIFIÉ,
Mélasse et sirops doublement raffinés,
Et valant tous ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co.,
20jan—6m Rue Tchoupitoulas.

LOUISIANA ACADEMY,
Institution dirigée par M. A. Ferrier,
A partir du 1er août prochain, l'institution sera transférée dans les bâtisses anciennement occupées par les écoles publiques, rue Hôpital No 151, entre Dauphine et Bourgogne.
De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.
Les admissions au pensionnat auront lieu à partir de 1er août prochain.
L'externat demeure fixé aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $5 à 13, selon la force des élèves.
Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.
M. G. Genser reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.
Ces cours sont accordés sans aucune rétribution supplémentaire.
M. FERRIER conserve la direction des classes françaises.
Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser provisoirement à l'institution, rue Hôpital No 79, entre Royale et Bourbon. 22 juil—1m

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nile-Orléans, 19 juillet 1862.
TRAITES SUR PARIS, à vendre par cette Banque.
GEO. A. FRERET, Caissier.
20juil—15f

On demande à louer
Une bonne et grande MAISON dans la ville, pour une nombreuse famille.
S'adresser à V. ALLAIN & Co, rue Conti, No 18.
6 aout—6f

A vendre, à bas prix,
Une MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située rue du Canal.
S'adresser chez F. A. DUCROS, rue de la Commune, No 119. 6 aout—6f

CIGARES DE LA HAVANE.
548.300 Cigares de la Havane.
REÇUS par le steamship "Cardenas" comprenant un assortiment de
Vegueria, Media Regalia, Media Regalia cilindrados, Trabucos, Londres Conchas, Bremas, Conchas Regalia Londres, Cañones Rayados et Regalia Británica des marques de Larrañaga, La Gloria, Aviléstia, El Eco et Ricardo de Nervión.
Aussi—2500 cigarettes, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.
5 aout—3f

Avis au Public.
LE soussigné prévient les marchands de la ville et les entrepreneurs de bâtisses, que son magasin de quincaillerie, au coin des rues Français et Victoire, est positivement en liquidation. Désirant clore ses affaires d'ici au 1er janvier 1863, il serait nécessaire de traiter avec un acquéreur à qui il ferait des conditions libérales. [illegible] dans le passé et le présent. Le soussigné prie les personnes qui lui doivent, de venir régler sans délai avec lui, et celles à qui il doit de lui apporter leurs comptes immédiatement. J. ANTHOINE.
3 aout—1m

Premier District de Desséchement.
Bureau des Commissaires du Premier District de Desséchement.
Hôtel de Ville, salle No 20, Nile-Orléans, 20 juillet 1862.
TOUS les propriétaires de terres situées, dans les limites du Premier District de desséchement, qui est borné par le fleuve Mississippi devant, la rue Julia et le Nouveau Canal au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue Ste Reine au-dessous, sont prévenus que le premier versement de l'assiette pour les frais de desséchement du dit District est maintenant dû et doit être payé au bureau. Les comptes qui ne seront pas payés vers le 20 août prochain seront déposés en Cour suprême, à des procédures légales. Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de faire connaître leurs propriétés par écrit. G. INGRAM, Président.
20juil—20

Fruits au jus, Huile, etc.
220 caisses FRUITS AU JUS assortis
100 caisses CERISES à l'eau de-vie,
100 caisses HUILE D'OLIVE,
75 do SARDINES à l'huile 4 (2 et 1) 4 boîtes
en débarquement du brick Emma, et à vendre par S. PLASSAN,
20juillet 24 et 26, Vieille Levée.

GLOBE MILLS "Moulins Globe"
Cet établissement a été transporté
Dans la rue Vieille Levée, No 363,
Entre les rues St-Philippe et Ursulines,
En face du marché aux légumes
Et est encore en pleine activité. 16juil—

Chaux ! Chaux !
235, Promenade Carondelet,
NLLE-ORLÉANS.
LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, ingénieurs, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien jardin Ste-Hélène No 235, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de constructions.
14 juillet—3f J. MAURICE CESSAC.

VIN ROUGE !
6 barriques vin de Bordeaux pour familles,
20 demi barriques
30 caisses Chasse Spleen & Gestabrie Moulis 1856
75 caisses St Julien Medoc
40 caisses C C 1851,
En magasin, à vendre par LOUIS F. MAXENT,
25 juillet No 39 rue Toulouse.

DIVERS.
EN magasin et à vendre au plus bas prix, par le soussigné—
150 douzaines balais diverses qualités.
5 do baquets,
50 barils mess pork
50 do farine diverses marques,
50 halls maquereaux,
100 sacs café Rio,
20 do do Havane,
10 doz brosses à souliers diverses qualités,
10 barils pommes sèches,
100 do vinaigre,
200 caisses huile d'olive, diverses marques.
FRED. AVET.
59 & 61, Vieille Levée entre Conti et Bienville.

FERBLANC, Farine, Avoine, Poivre, Huile de lin, &c.
250 caisses FERBLANC,
100 sacs POIVRE noir,
600 barils FARINE
50 barils FARINE DE SEIGLE
1000 boisseaux AVOINE,
24 boucauts SOUDE (soda ash)
120 barils HUILE DE LIN.
A vendre par B. TURPIN.
8 aout—3 No 60, rue Vieille Levée

BONNE OCCASION.
A VENDRE,
POUR CAUSE DE DÉPART.
UN FOND DE TEINTURERIE, situé rue Bourbon No 34. S'adresser sur les lieux.
P. S.—Les personnes qui auraient des objets dans le dit établissement sont priées d'avoir à les retirer d'ici au 12 du courant.
L'acquéreur peut avoir un bail de trois ans.
8 aout—4f LESON.

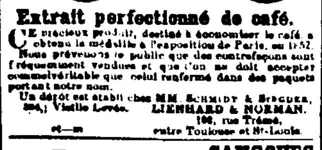

Extrait perfectionné de café.
CE précieux produit, destiné à économiser le café a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1852. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.
Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & BRENDEL, 204, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 166, rue Tréme, entre Toulouse et St-Louis.

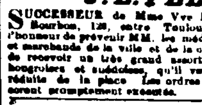

SANGSUES HONGROISES ET SUÉDOISES
J. L. PELÉ,
SUCCESSEUR de Mme Vve La PREVOST rue Bourbon, 128, entre Toulouse et St-Pierre, a l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place. Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 1 juin—

O. BERCIER & CO.,
Successeurs de V. Maignan.
VINS, EAU DE VIE, CORDIAUX, &c.—
27 quarts de pipe cognac, Goldenburg, 1850 et 1805;
160 quarts " Gautier Frères, 1848 ;
19 huitièmes " "
2 " " Larronde Frères ; vieux cognac
13 " " Otard, Dupuy & Co., 1854.
11 quarts de pipe " L. O. Lanyer, 1828 ;
90 caisses vin rouge, 12 bouteilles chacune : Lafite, Latour, Beaune, Mouton, Margaux et Léoville, avec bouchons d'émeri;
300 caisses vin rouge, 12 bouteilles, H. Boon, Margaux et Cantenac, Larronde Frères ;
200 caisses vin rouge, 24 1/2 bouteilles, M. Buon ;
100 " " 12 bouteilles Château Margaux
50 " " 12 " Latour et Larose ;
100 " " 24 1/2 " " "
120 " vin blanc 12 " Château Yquem ;
50 " " 24 1/2 " "
400 " " 12 " Sauterne, Drouet et Gautier ;
50 caisses vin de Bourgogne; Chambertin & Clos-Vougeot ;
50 caisses champagne Ay mousseux, E. Lemaître Fils ;
50 " 12 bout. chaque, cordiaux assortis, La Ramboeu ;
240 1/2 boîtes truffes noires ;
Bouchons assortis pour bouteilles à vin et damejeannes, en sacs de 500 et de 1000, en magasin et à vendre par les soussignés. OSCAR BERCIER & CO'
23juin 17, rue St-Louis.

VIEUX COGNAC — Des meilleures marques, en quarts et huitièmes, à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 17, rue St Louis.
21juil—

BOUCHONS assortis—Pour bouteilles et damejeannes, en sacs de 500 et 1000, à vendre par OSCAR BERCIER & CO., 17, rue St Louis.
21juil—

Gelée et pate de goyave
EN boîtes de 2 livres, 1 livre 1/2 et 1/4, à vendre par E. PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale.
18 juil

VENTES A L'ENCAN.

Beaux Meubles en acajou et en noyer,
Succession de Mary E. Williams, décédée—Vente à l'encan, avec le consentement des parties intéressées.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur
IL sera vendu avec le consentement des parties intéressées, LUNDI, 11 août, à 11 heures, dans la maison No 136, rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourbon—Un grand assortiment de beaux meubles, en acajou et en noyer, de salon, de chambres à coucher et de table à manger; tapis, rideaux, glaces, faïence, coutellerie, matelas, litterie, &c. &c.
Conditions—Comptant. 8aout

Vente à l'encan pour opérer un partage entre H. Lopez et E. N. Pesch.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
MERCREDI, 20 août 1862, il sera vendu à 10 heures du matin, sans réserve, au bayou St Jean, près du jardin du général Beauregard—
Un nombre de chevaux de bois au nombre de 16, 4 voitures, un orgue, une bar [illegible] et le droit du bail du terrain sur lequel est établi ce manège, finissant le 30 septembre 1862.
Conditions—Comptant sur les lieux.
8aout—8, 14, 21

HOFFMAN et MARKS,
41........*Rue de Chartres*........41
AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors. 1avril

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr DE VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office rue Ste-Anne No 194, entre St Claude et Tremé.
7 aout—1m

Reçu par les derniers arrivages.
DEMI PARAPLUIES,
CHAPEAUX Cavour feutre.
ALÉPINE noire.
MOUSSELINE laine noire et couleur.
COTONNADE.
SOIE à coudre.
RUBAN de fil.
RUBANS unis et façonnés
FLEURS,
PLUMES
TOURS de têtes, &c.
En Douane.
BARÉGES unis et façonnés,
CRÈPES noirs et couleurs.
GANTS satins, &c.
C. RAVELET & FILS
6 aout—3f 35 rue Chartres

Quartier général du Département du Golfe.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1862.
ORDRE SPÉCIAL No 216.

Une commission de secours est nommée pour organiser la distribution des subsistances aux pauvres. Elle se composera de cinq membres, un par district, et d'un président.

Le comité aura l'entière direction de la distribution gratuite des vivres.

Il adressera ses demandes au commissaire en chef des subsistances et il obtiendra autant de magasins de distribution dans chaque district qu'il le croira nécessaire au double point de vue de l'utilité et de l'économie.

Il se prononcera sur les demandes de secours qui lui seront adressées et examinera soigneusement, dans tous les cas la position des personnes qui solliciteront son aide afin d'encourager la loyauté à l'Union sans néanmoins refuser des secours aux femmes et aux enfants qui en sont dignes malgré leur défaut de loyauté.

Il adressera au commissaire en chef pour les secours [illegible] au paiement des dépenses et des frais de distribution.

Il tiendra des comptes distincts pour la distribution des subsistances
1o—Aux familles des recrues fédérales
2o—Aux veuves et aux indigents,
3o—Aux familles des soldats confédérés.

Il tiendra d'une manière méthodique des livres, avec pièces justificatives, pour indiquer clairement et brièvement toutes ses opérations, et ces livres seront en tout temps soumis à l'examen des officiers du gouvernement chargés de ce soin.

Il fera au général commandant un rapport hebdomadaire dans lequel seront indiqués beaucoup de familles secourues et la quantité de subsistances distribuées.

Il suspendra et abolira le [illegible] Marché gratuit dès qu'il sera prêt à ouvrir les distributions de vivres.

MM. B. F. FLANDERS Président.
T. S. THORPE,
E. HEATH
C. WHITMORE
J. B. HUBBARD
sont nommés Commissaires.
Par ordre du Maj Gén. BUTLER.
R. S. DAVIS, capitaine et A. A. A. G. 2 aout—1

Quartier Général du Département du Golfe
Nile-Orléans, 7 août 1862.
Ordre spécial No 247.

J. RICKS, D. B. CARROLL et A. A. D. KELLY, absents de la ville lorsque fut rédigée la note imposant les planteurs à ne pas envoyer leurs produits à la Nile-Orléans, ayant, à leur retour, jugé à propos de publier un avis pour se placer dans la même position que les signataires de la dite note sont par les présentes frappés d'une taxe de $501 chacun en vertu de l'ordre général No 55.

Par ordre du major-général BUTLER.
R. S. Davis, capitaine et A. A. A. G.

Aux Boulangers.
Quartier général du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans
Hôtel de Ville, 8 août 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de douze piastres ($12) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant VENDREDI 8 du courant, comme suit, jusqu'à nouvel ordre
Quarante-quatre onces de pain pour 25 cents.
Vingt-deux " " " 10 "
Onze " " " 5 "

Les acheteurs dont un prix plus élevé sera exigé donneront leurs noms, le nom du boulanger, laisseront un des pains [illegible] et feront savoir le prix qu'il leur a été payé, à l'une des stations de police ou à l'un des assistants du maréchal-prévôt.

JONES H. FRENCH,
Maréchal-Prévôt et Commandant militaire assistant.
JAS E. DUNHAM, Secrétaire
Nile-Orléans, 8 août, 1862 8 aout—6

$10 de récompense.
PARTI de chez moi, rue Palmyre, dimanche le soir 27 juillet, un gros CHEVAL bai, d'environ 15 mains de haut. La personne qui le ramènera recevra une récompense de dix piastres.
JOS. McNAMARA
A l'encoignure des rues Palmyre et Pilier.

A VENDRE.
DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1, Six mules aveugles, très forts et travaillant bien, une grande quantité de vieux omnibus et ressorts, 66 omnibus en bon état, un grand nombre de vieilles roues d'omnibus et de harnais de seconde main—les plus au gré des acheteurs et aux conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas à Jefferson City, au dessus du Bull's Landing, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.
HART & WINTZ, propriétaires.
5 aout—1m

Partie marronne,
La négresse MARTHA, âgée d'environ 17 ans, taille ordinaire—elle a un défaut dans les doigts d'une des mains. Quiconque la logera dans la prison de la ville et en donnera avis au No 82, rue Royale, recevra une récompense libérale. 8 aout—6

$15 DE RÉCOMPENSE.
La négresse ISABEL âgée d'environ cinquante ans, de taille moyenne, parlant le français et l'anglais, s'est absentée de chez sa maitresse depuis environ quinze jours. Il lui manque les dents de devant. Elle est très rousse, quoique maigre. La personne qui l'arrêtera et la conduira à la geôle de police, recevra une récompense de quinze piastres. S'adresser au No 236 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

$10 DE RÉCOMPENSE.
Partie marronne de chez la soussignée jeudi dernier, la négresse MARIE, âgée de 22 à 25 ans et parlant l'anglais et le français. Elle est mince et de taille moyenne. La personne qui l'arrêtera et la logera dans la geôle de police recevra une récompense de dix piastres.
S'adresser à L. SANCHO.
5 aout—6f No 229 Vieille Levée

A VENDRE.
La résidence de M. Schmidt à Greenville, à côté du couvent de l'institut de Madame Macé et faisant face au chemin de fer de Carrollton. On peut examiner la propriété tous les jours de 11 heures du matin jusqu'à la nuit.
Conditions comptant. 6 aout—12

F. GONTHIER.
Successeur de John & Ed. Ducournau,
Marchand tailleur,
Rue St Charles, encoignure Common
25juil—3m

Graines de Jardinage.
Le soussigné vient de recevoir par le steamer "Créole"— Un assortiment de graines fraiches potagères, etc,
A vendre, rue Conti, No 28.
8 aout—6 S. DOUR.

Légumes concentrés,
DEUX CENTS boîtes légumes concentrés, pour familles, de la marque renommée de Chollet & Co, de Paris.
A vendre par E. PIAGGIO.
Encoignure Royale et St-Louis

Jambons, Lard pour déjeuner.
DIX tierçons jambons de choix.
2 tierçons lard fumé, pour déjeuner.
A vendre par E. PIAGGIO,
2 août Encoignure Royale et St-Louis

Vins fins, Conserves, Fruits, &c.
DEUX CENTS caisses vins blanc et rouge, premières marques,
300 demi et quarts pâtés truffés, sardines, petits-pois, saumons, lamproies, &c.
160 caisses fruits au jus et à l'eau-de-vie;
Pruneaux de choix.
10 caisses moutarde française.
15 caisses liqueurs assorties.
A vendre par E. PIAGGIO,
Encoignure Royale et St-Louis

Groceries ! Groceries !
BEURRE, graisse, cafés Rio, Java et Havane.
Chandelles de toutes qualités, huile d'olives, saisons assorties.
A vendre par E. PIAGGIO,
8 aout Encoignure Royale et St Louis

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,
Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares,
Rue Front Levée No 27 et
17 mars Rue Poydras No 80,